

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2023

N° 2023/04.04

L'an deux mil vingt-trois et le 6 avril, à 20 heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir

Date de convocation : 31/03/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M. CŒUR Sébastien, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, Mme JOLY Marie-France, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole.

Objet de la délibération: AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,


Constatant que le compte administratif commune 2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 228 982.16 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit au BP 2023

- en fonctionnement 183 813.26 € compte 002
- en investissement 45 168.9 € compte 1068

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François Dumont,
Maire



La secrétaire de séance,
Mme Nicole CHALANDON,

